



Revalorisation des titres restaurants (TR)

Juillet 2024 – Orange Marine

Au regard des faibles augmentations annuelles et face à l'inflation galopante qui est subie par toutes et tous, vos représentants de la CFE-CGC Orange Marine n'ont cessé d'œuvrer dans la défense de votre pouvoir d'achat.

La nouvelle victoire pour l'ensemble salariés est l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant.

Augmentation de la valeur faciale des titres restaurants

Depuis le 1er juillet, les TR sont passés de 9.20€ à 11.50€.

- Pour rappel, 60% de la valeur du titre restaurant est prise en charge par l'entreprise.

Les tickets restaurant étant un avantage non fiscalisé, cette augmentation du TR est donc **net d'impôt pour le salarié**.

Avec cette augmentation de 25% de pouvoir d'achat par TR, cela permet un réel gain de pouvoir d'achat de 1,38€ pour chaque repas

Concrètement :

Un gain de pouvoir d'achat annuel de minimum 110 € pour une personne qui télétravaille 8 jours par mois (en plus de la subvention « cantine » les jours sur site)

285€ d'augmentation annuelle lorsqu'on est uniquement en titres restaurant (sur la base de 207 jours travaillés)



La CFE CGC Orange se satisfait de cette victoire pour l'ensemble des personnels de FT Orange Marine et continuera de défendre le pouvoir d'achat de chaque salarié.

